

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-762

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Mobilité Direction du réseau transports urbains	N° 2017-762

**Tarification sociale sur le réseau de transport en commun TBM (Transports Bordeaux Métropole) -
Prolongation des droits - Décision - Autorisation**

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil métropolitain du 21 octobre 2016, faisant suite aux orientations prises par le Bureau de Bordeaux Métropole du 7 juillet 2016, Bordeaux Métropole a décidé le passage d'une tarification sociale à une tarification solidaire des transports, selon les principes suivants :

- prise en compte, pour le calcul du niveau de réduction applicable sur le titre de transports, des ressources du foyer et non plus du statut du seul demandeur. Pour ce faire, utilisation du Quotient familial (QF), tel qu'établi par la Caisse d'allocations familiales (CAF) ou par la Mutualité sociale agricole ;
- application de la réduction tarifaire à l'ensemble des membres du foyer ;
- application progressive de la réduction selon le niveau de ressources allant jusqu'à 90 % pour les foyers les plus démunis ;
- application de la réduction à l'ensemble des abonnements mensuels de la gamme tarifaire TBM (Transports Bordeaux Métropole) ;
- conformément à la réglementation, ouverture de l'accès à la tarification solidaire à l'ensemble des citoyens quel que soit le lieu de domiciliation ;
- application expérimentale de ce nouveau dispositif pour une durée d'un an permettant de tirer un bilan et de réajuster si nécessaire le dispositif dans la mesure où il est impossible à ce jour d'estimer précisément l'impact financier de cette réforme tarifaire sur les recettes commerciales.

La mise en œuvre de cette nouvelle tarification solidaire s'accompagnait, de manière concomitante, de la mise à disposition d'un téléservice dédié permettant aux usagers de déposer par internet un dossier de demande de tarification solidaire. Ce téléservice permet une instruction dématérialisée là où aujourd'hui les demandeurs doivent se rendre dans les CCAS (Centre communal d'action sociale) pour remplir des formulaires papier.

Dans la délibération du 21 octobre 2016, la mise en œuvre de cette nouvelle tarification était envisagée au 1^{er} juillet 2017 mais a dû être repoussée depuis en raison du retard pris par le projet de nouvelle billettique. En effet, ces 2 projets étant totalement imbriqués, il est nécessaire que la nouvelle billettique fonctionne afin de lancer en suivant la tarification solidaire.

Or, le lancement de la nouvelle billettique est aujourd'hui envisagé au printemps 2018.

Une nouvelle délibération sera donc proposée au cours du premier semestre 2018 pour déterminer la date précise de mise en œuvre de la tarification solidaire ainsi que les modalités pratiques de fonctionnement de cette nouvelle tarification.

Dans l'attente, il est proposé que les droits des bénéficiaires actuels de la tarification sociale cités ci-dessous soient à nouveau prolongés automatiquement et ce, jusqu'à la date de mise en œuvre de la nouvelle tarification solidaire :

- les demandeurs d'emploi (<70% SMIC net (Salaire minimum de croissance)) ;
- les bénéficiaires de contrat aidé, ou CUI (Contrat unique d'insertion) ;
- les demandeurs bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active) ;
- les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU) ;
- les stagiaires et assimilés.

Par souci d'égalité de traitement au sein d'une même catégorie, les créations de cartes qui interviendront d'ici à la date de mise en œuvre de la tarification solidaire, pour les demandeurs cités ci-dessus, se verront également créditées de droits jusqu'à cette date.

Trois mois avant la date effective de mise en œuvre de la nouvelle tarification solidaire, l'ensemble des bénéficiaires actuels de la tarification sociale seront informés par courrier et voie de presse qu'ils devront faire étudier leur situation au regard des règles de la nouvelle tarification et déposer un dossier de demande d'instruction via le téléservice dédié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2016/576 du 21 octobre 2016, relative à la mise en application de la tarification solidaire sur le réseau de transport en commun,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la mise en place d'un système de tarification solidaire visant à remplacer le dispositif de tarification sociale qui notamment ne répond pas aux exigences réglementaires les plus récentes est conditionné par la mise en service de la nouvelle billettique,

DECIDE

Article 1 : d'approuver une nouvelle prolongation automatique des droits des bénéficiaires de la tarification sociale telle que précisé dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte permettant l'application de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 JANVIER 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	---